

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ILE D'YEU



Séance du : 17 septembre 2024
Numéro de la délibération : DEL/BC/17/09/163

<p>Date Convocation 11/09/2024</p> <p>Date Affichage 11/09/2024</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 16 - procurations 06 - absents 05 	<p>Le 17 septembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Marie-Thérèse LEROY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 6 : Alice MARTIN, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Marie-Thérèse LEROY et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Emmanuel MAILLARD, Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

AMORCE : RENOUELEMENT D'ADHESION - PERIODE 2024-2026

Rapporteur : Isabelle CADOU

Par délibération du 18 janvier 2018 (DEL/NN/18/01/04), le Conseil municipal avait approuvé l'adhésion au réseau AMORCE.

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le niveau d'accompagnement et services proposés est précisé dans l'annexe jointe à la délibération.

La composition de l'équipe municipale ayant changé, il convient d'actualiser à la fois les élus désignés au sein du réseau et les thématiques d'accompagnement choisies jusqu'à la fin de l'année civile de renouvellement de mandat, soit jusqu'à 2026 inclus.

Il est précisé que le montant de l'adhésion 2024 est de 625€

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- ♦ **AUTORISE LA POURSUITE** de l'adhésion à l'association AMORCE au titre des thématiques suivantes :
 - Déchets ménagers
 - Energie
 - Eau et assainissement
 - Propreté
 - Transition écologique
 - Réseaux de chaleur et de froid
- ♦ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- ♦ **DESIGNE** Madame Isabelle CADOU pour la représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Michel BOURGERY en tant que suppléant ;
- ♦ **DIT QUE SERA INSCRITE** la cotisation correspondante dans ses budgets primitifs des années 2025 et 2026, sachant que la dépense est imputée au budget de la régie services des ordures ménagères.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,